



## La plomberie, c'est plombant !

-----  
Par Spartakus

Je suis propriétaire d'un appartement au deuxième étage d'un immeuble qui en compte dix. Deux de mes radiateurs ne fonctionnent plus, celui de la cuisine et celui du salon. Le chauffage est collectif, la chaudière étant gérée par une entreprise de plomberie. Les deux radiateurs ont le même défaut. Voici des extraits du devis :

"Lors de notre intervention du 17.11.2025 pour un dépannage, nous avons constaté que les vannes et les Tés de réglages des radiateurs de la cuisine et du salon étaient défectueux.

I / VIDANGE, REMISE EN EAU ET PURGE :

- Vidange partielle de l'immeuble 2/10 étage

Après remplacement des vannes :

- Remise en eau

- Purge chez les résidents présents et essais

Prix H.T. Main d'oeuvre 680,00 ?

Tarif valable seulement si THERMI-TEC effectue le remplacement des vannes.

II / VANNES THERMOSTATIQUES :

- Dépose des vannes et des Tés de réglages défectueux

- Fourniture et mise en place :

\* de 2 vannes avec têtes thermostatiques de marque COMAP de type SENSO

\* de 2 Té de réglages équivalents de marque COMAP

- Essais

Prix H.T. Fourniture 210,00 ?

Prix H.T. Main d'oeuvre 238,00 ?"

Avec la TVA, cela représente une facture de 1220 euros. Chacun que je dois également remplacer trois porte- fenêtres, refaire le parquet de mon salon et de ma chambre, réparer un volet électrique, renforcer les murs de mon appartement pour réduire les nuisances sonores, j'avoue que je suis bien dans l'embarras de devoir régler tout cela. Mes revenus sont insuffisants. Je vais avoir soixante ans. Je perçois une pension d'invalidité. Dois-je me résoudre à vivre sans chauffage ?

Merci d'avance pour vos conseils éclairés.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Depuis quand êtes vous propriétaire ? Les défauts que vous subissez étaient-ils connus lors de l'achat ?

Quel est le DPE de ce logement ?

Selon vos revenus certains travaux peuvent être subventionnés (maprimrenov), mais il y a toujours un reste à charge.

Quand on est propriétaire, il faut pouvoir faire face à l'ensemble des charges, parfois il peut être raisonnable de revendre et se loger en location.

-----  
Par isernon

bonjour,

très souvent, les vannes, robinets, tés de réglage d'une installation de chauffage collectif à eau chaude sont bloqués par le tartre qui s'est déposé à l'intérieur de ces accessoires. Pour éviter ces problèmes, il est conseillé de les manœuvrer régulièrement.

salutations